

## **PROJET DE TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE TROIS CONSULTANTS CHARGES DE PREPARER LE PROJET D'ENTREPRISE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES (INSEED) DE L'UNION DES COMORES**

### **1. Contexte et justification**

Le gouvernement de l'Union des Comores a adopté en 2007 une stratégie nationale de développement de la statistique pour la période 2008-2012 (SNDS 2008-2012). L'objectif général de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est « *d'édifier une fonction statistique dotée de moyens humains, matériels et financiers suffisants pour contribuer efficacement à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement économique et social, notamment la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRPE) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)* ». Compte tenu des retards enregistrés dans sa mise en œuvre et de la nécessité de l'arrimer sur le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCRPE 2010-2014), le plan d'action de la SNDS 2008-2012 a été révisé en début 2010 pour couvrir la période 2010-2014.

La SNDS comprend quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Etablir un cadre juridique et institutionnel règlementant les activités statistiques et organiser la coordination statistique.
- Axe 2 : Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système statistique national.
- Axe 3 : Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites.
- Axe 4 : Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptées aux normes et promouvoir la culture statistique.

Le premier axe stratégique porte sur la réforme institutionnelle du Système statistique national (SSN). Il s'agit de :

- i) mettre en place les textes législatifs et réglementaires devant régir le SSN ;
- ii) mettre en place un système de coordination technique effective entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques ;
- iii) renforcer les capacités du SSN pour lui permettre d'assurer au mieux sa mission de production statistique et de coordination technique.

C'est ainsi que la loi n° 11-003 du 26 mars 2011 portant organisation et réglementation des activités statistiques aux Comores a été votée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président de la République, le 14 juillet 2011. Cette loi définit les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent la statistique publique.

Elle traite du fonctionnement général du Système statistique national et de la coordination au sein du système. La loi crée, en son article 18, le Conseil national de la statistique (CNS), organe officiel chargé de la coordination statistique et en son article 21, l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) qui doit remplacer la

Direction Générale de la Statistique et la Prospective (DGSP) en tant qu'organisme central du SSN. Aux termes de l'article 21 de la loi du 26 mars 2011 dite loi statistique, l'INSEED est un établissement public à caractère scientifique et technique placé sous la tutelle du Ministère des Finances. Il est doté de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion.

Deux projets de décrets d'application de la loi statistique portant respectivement sur les attributions et les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'INSEED et du CNS préparés en 2009 au moment de l'élaboration du projet de loi statistique ; ont été signés en janvier 2014. Il convient à présent de s'atteler résolument à la mise en place effective de l'INSEED. Ce dernier devenant le nouvel organisme statistique central du SSN, sa mise en place revêt la plus haute priorité. En effet, l'INSEED sera le principal producteur de statistiques publiques de l'Union des Comores et la cheville ouvrière du dispositif de coordination statistique, en tant qu'assurant le secrétariat exécutif du Conseil national de la statistique.

Le gouvernement de l'Union des Comores souhaite recruter une équipe d'un consultant international et/ou deux consultants nationaux pour réaliser un ensemble d'études regroupées sous le vocable de « projet d'entreprise de l'INSEED » et qui sont nécessaires à la mise en place de l'INSEED.

## **2. Objectif et résultats attendus**

Pour l'opérationnalisation de l'INSEED, les études suivantes devraient être menées :

- ✓ élaboration du projet d'entreprise de l'INSEED ;
- ✓ réalisation d'autres études d'accompagnement.

S'agissant du projet d'entreprise, les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ un organigramme assorti d'une description des profils, des postes, et des missions ;
- ✓ un programme d'activités et un budget prévisionnel sur trois ans, assorti d'un budget détaillé pour la première année de fonctionnement de l'INSEED ;
- ✓ une convention d'établissement définissant notamment le statut du personnel, le système d'évaluation des performances et de rémunération, les perspectives de carrières, et les avantages divers accordés au personnel.

## **3. Tâches attendues de l'équipe de consultants**

Sous la supervision générale du Coordinateur des activités statistiques en Union des Comores, l'équipe de consultants devra remplir les tâches suivantes :

- définir le cadre organisationnel et fonctionnel de l'Institut : organigramme, identification des postes, catégories de personnel, conditions de recrutement et d'avancement, possibilités de promotion, système d'évaluation du personnel, grilles des salaires, indemnités et autres avantages, droits et obligations du personnel, etc. ;
- élaborer le programme de travail de l'Institut pour ses trois premières années (2015-2017) de fonctionnement en tenant compte des missions de l'Institut et du plan d'action de la Stratégie nationale pour le développement de la statistique;

- préparer le budget prévisionnel de l'Institut pour ses trois premières années de fonctionnement ;
- préparer un budget détaillé pour la première année de fonctionnement de l'Institut ;
- préparer des protocoles de coopération avec les producteurs de statistiques publiques ;
- soumettre l'ensemble des études au Coordonateur des activités statistiques en Union des Comores pour examen et adoption.

A la fin de sa mission, l'équipe de consultants remettra deux (2) exemplaires de son rapport et une copie électronique au Coordonateur des activités statistiques en Union des Comores.

#### **4. Profils des consultants**

L'ensemble des études à réaliser sera confiée à une équipe de trois consultants : un consultant international, chef d'équipe, et deux consultants nationaux. Les profils des membres de l'équipe sont les suivants :

##### **Consultant international**

- Un expert en statistique

**Diplômes** : (BAC+5) dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la démographie ou toute qualification équivalente.

**Expérience professionnelle** : au moins 10 ans d'expérience de préférence au sein d'un service statistique public de pays africains.

L'expert devra avoir :

- une bonne connaissance de l'organisation des systèmes statistiques nationaux ;
- des aptitudes à travailler en équipe ;
- déjà réalisé ou participé à des travaux similaires ou équivalents ;
- une bonne qualité de rédaction

##### **Consultants nationaux**

###### **1. Un expert en statistique**

**Diplômes** : (BAC+4) dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la démographie ou toute qualification équivalente.

**Expérience professionnelle** : au minimum cinq ans d'expérience professionnelle, de préférence dans un service statistique public.

L'expert dit avoir :

- des aptitudes à travailler en équipe ;
- une bonne qualité de rédaction.

## 2. Un expert institutionnaliste ou un juriste

**Diplômes** : (BAC+4) en sciences juridiques ou en administration publique, expert en sciences juridiques et sociales, expert institutionnaliste, inspecteur du travail ou tout diplôme équivalent.

**Expérience professionnelle** : au minimum 10 ans d'expérience professionnelle.

L'expert devra avoir :

- une expérience pertinente en matière de réforme et organisation institutionnelle, administrative et de gestion publique ;
- une connaissance des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics aux Comores ;
- des aptitudes à travailler en équipe ;
- déjà participé à des travaux similaires ou équivalents.

## 5. **Durée de la consultation**

La durée de la consultation est de quarante (45) jours soit un mois et demi calendaires. La durée effective des prestations rémunérées est estimée comme suit :

- 45 jours d'honoraires pour le Chef d'équipe, consultant international ;
- 15 jours d'honoraires pour chacun des deux consultants nationaux.

## 6. **Méthodologie**

Au début de sa mission, l'équipe de consultants proposera une démarche méthodologique incluant le calendrier des travaux, de l'analyse documentaire à la remise du rapport final, en passant par la remise du rapport provisoire.